



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2025

Le vingt février deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le 14 février 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Audrey RIGAUDEAU, Emmanuel ROUSSELOT, Joël BONNET, Patrick CLISSON, Anthony PEIGNON, Lydie BARATON, Annie MARSAULT.

Absents excusés : Sophie BARIBAULT (pouvoir donné à Patrick CLISSON), Martin MOREAU, Sophie AUGER, Laura LUSSEAU, Nathalie FAZILLEAU, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD, Jackie FAVREAU.

Absents non excusés : Éric CATHELINEAU, Patrice NIVault, Karine OLIVIER.

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée de Delphine PORTRON, secrétaire Générale.

AFFAIRES GENERALES

D2025-02-11-PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La Communauté de Communes Val de Gâtine par délibération du 21 janvier 2025, a engagé la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal SUD GATINE.

La modification du droit commun n°2 est la suivante :

Modification du règlement écrit :

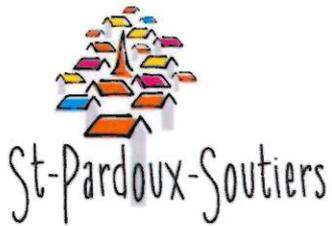
- Modification n°1 : règlementer l'installation d'éoliennes et de parcs photovoltaïques au sol,
- Modification n°2 : modifier la réglementation des haies,
- Modification n°3 : intégration paysagère pour toute nouvelle construction agricole,
- Modification n°4 : créer une zone 1AUE,
- Modification n°5 : créer un STECAL Ns pour les activités de stockage des déchets inertes,
- Modification n°6 : création d'un STECAL Npv pour l'installation de dispositifs photovoltaïques,

Modification des changements de destination

Modification de zonage du PLUI

Modification des prescriptions graphiques

Actualisation des annexes



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la modification du droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel que présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En Mairie, le vendredi 21 février 2025

La Secrétaire de séance
Marie-France TALINEAU

Le Maire,
Johann BARANGER

